



L'ASM PAU BADMINTON ORGANISE LES 22-23 NOVEMBRE 2014 LE

6ème Tournoi Jeunes et Vétérans de PAU

RÈGLEMENT

Article 1

Le championnat se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la F.F.Bad. Les éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Article 2

Tout participant doit être en règle avec la F.F.Bad et être en possession de sa licence 2014-2015 le jour du championnat. Le championnat est ouvert aux jeunes et vétérans ; en cas de surclassement, celui-ci devra figurer sur la licence.

Article 3

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 4

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixée au 15 Novembre (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue d'Aquitaine de Badminton (9 rue François Daunes, 33000 Bordeaux).

Article 5

Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale, en vigueur est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre de la compétition est Mlle Estelle Darrecamp (AQ-USDAX). Ses décisions sont sans appel. Elle est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Article 7

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 8

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

Article 9

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont :

- pour les classés : plumes RSL 3
- pour les NC : plastiques Yonex Mavis370

Article 10

Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps est décompté du temps de repos.

Article 11

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.Bad.

Point particulier : si le volant touche le plafond :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 12

Tous les matchs de poule sont auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre à tout moment pour désigner un arbitre, s'il le juge nécessaire. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels.

Article 13

Les inscriptions sont limitées à DEUX tableaux par joueur pour les jeunes et 3 pour les vétérans. Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 150. Les tableaux se dérouleront en poule puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant. **Les joueurs devront être disponibles les 2 jours.**

Article 14

La date limite d'inscription est arrêtée au 12 novembre, le cachet de la poste faisant foi. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du courrier avec le paiement.

Article 15

Tout joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour tous les jours de la compétition.

Article 16

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants.

Article 18

Droit d'image : Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 17

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la compétition.